

DIRECTIVE B 12.01 – Reconnaissance des territoires autochtones

Approuvée par :	Comité de direction
Date d'entrée en vigueur :	16-05-2023
Remplace :	Nouvelle
Date de la dernière révision :	12-12-2023
Date de la prochaine révision :	2028
Secteur :	Bureau de l'équité, de la diversité, de l'inclusion, de l'accessibilité et des relations avec les peuples autochtones (EDIA-RPA)
Responsable :	Vice-présidence, Services corporatifs
Politique de référence :	B 12 – Politique d'équité de diversité d'inclusion et d'antiracisme ver102223.pdf

OBJECTIF

Cette reconnaissance sert à faire connaître les lieux physiques de l'Amérique du Nord habités avant la colonisation européenne et à honorer les peuples pour qui ce sont des territoires ancestraux où ils vivaient avant la colonisation et où ils vivent toujours. Elle représente une façon pour chaque membre de la communauté du Collège Boréal de démontrer son empathie envers les cultures et l'héritage autochtones.

C'est un geste et une démonstration de respect envers les gardiennes et les gardiens des terres et des territoires où se déroule l'activité collégiale.

PORTÉE

La présente directive s'adresse aux membres de la communauté collégiale et au grand public dans tous les sites du Collège.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition
Autochtone	Membre d'une Première Nation ou d'une communauté métisse ou inuite
Territoires autochtones	Territoires ancestraux des peuples autochtones avant la colonisation
Reconnaissance territoriale	Honorer les terres, l'héritage et la présence autochtones

PRINCIPES

1. Le Collège Boréal reconnaît les territoires autochtones et les gardiennes et gardiens des terres ancestrales comme un signe de respect et de reconnaissance des importantes contributions des peuples autochtones à notre mode de vie.
2. En faisant une reconnaissance territoriale, nous participons à un acte de réconciliation honorant les terres et la présence autochtones, qui remontent à plus de 10 000 ans. Nous sommes des invités sur ces terres et nous avons pour obligation commune de respecter, d'honorer et de soutenir ceux et celles qui sont là depuis les temps immémoriaux.

Faire une reconnaissance territoriale est un moyen de reconnaître la présence et la résilience des peuples autochtones des régions reconnues. Cela évoque également la responsabilité de chacun et chacune envers la réconciliation tout en démontrant de l'empathie envers les cultures et l'héritage autochtones ainsi que les gardiennes et les gardiens des terres et des territoires où se déroule l'activité collégiale.

La reconnaissance nous invite à réfléchir au passé et aux changements que nous pouvons apporter à l'avenir afin de faire avancer le processus de réconciliation. Les reconnaissances territoriales marquent une petite, mais importante étape dans le processus de réconciliation et dans la mise en place de relations positives avec les peuples autochtones.

Les documents en annexe servent de ressources pour ceux et celles qui voudraient en apprendre plus.

3. Une reconnaissance territoriale fait de la place et crée un moment propice à la réflexion. On la fait habituellement au début d'événements formels, de forums ou d'activités publiques telles que des rencontres, des conférences, des congrès et des réunions de conseils. Cette reconnaissance devrait aussi apparaître sur toutes les publications (telles que l'annuaire, le *Guide Boréal*, les rapports annuels, les plans d'affaires). Si possible, on peut en inclure une dans les signatures des courriels et dans les annonces publicitaires. Une reconnaissance s'impose lors de toute célébration où des personnes importantes ou des invités sont accueillis dans les emplacements du Collège Boréal, lors des cérémonies de remise des diplômes (ainsi que dans les livrets remis aux personnes participantes) et sur les différents sites Web du Collège. Chaque site pourrait aussi afficher une reconnaissance territoriale dans un endroit stratégique et visible.
4. Les textes recommandés ci-bas sont en deux parties : une introduction et une reconnaissance des peuples et nations locaux pour chaque site du Collège. Lors des reconnaissances, il est recommandé de lire ou de réciter l'introduction et d'y ajouter les détails concernant le site où l'on se trouve. Il y a aussi un texte pour les rencontres virtuelles, mais on peut aussi reconnaître les peuples et nations où se trouve la personne qui prononce la reconnaissance.
5. Lors d'un événement ou d'une rencontre, après le mot de bienvenue, la première personne à prendre la parole doit prononcer la reconnaissance du territoire, bien que les dignitaires politiques aient souvent tendance à le faire lors de leur premier discours à un événement.

Même si n'importe qui peut prononcer cette reconnaissance, seule une personne autochtone (membre d'une communauté des Premières Nations, des Métis ou des Inuits) peut accueillir d'autres personnes sur son territoire.

Il est préférable que la reconnaissance territoriale soit prononcée par une personne non-autochtone, car cela démontre un engagement envers la vérité et la réconciliation. Généralement, l'on invite l'aînée ou à l'aîné autochtone du Collège Boréal à le faire; cependant, son rôle serait mieux adapté à l'accueil des gens sur le territoire. La reconnaissance territoriale prononcée par une personne non-autochtone a un impact particulier, car elle permet de sensibiliser les gens et de montrer du respect envers les premiers peuples et leurs terres ancestrales.

6. Ce document est un document vivant qui, de par sa nature, évoluera en même temps que nos connaissances et notre parcours de réconciliation évoluent.
7. Les textes contenus dans la section « Matériel connexe » de ce document contiennent les renseignements de base à transmettre lors de la reconnaissance territoriale. Bien que ces éléments constituent un bon point de départ, l'ajout d'une touche personnelle est non seulement encouragé,

mais aussi recommandé. Le Centre Louis-Riel ou le secteur des Communications peuvent offrir des conseils pour personnaliser davantage votre reconnaissance.

POLITIQUES CONNEXES

MATÉRIEL CONNEXE

TEXTES RECOMMANDÉS

RENSEIGNEMENTS DE BASE :

Collège Boréal à travers l'Ontario – Le Collège Boréal, avec ses nombreux sites et campus partout en Ontario, dessert plusieurs territoires autochtones traditionnels.

Le Collège respecte et tient à reconnaître et à honorer l'histoire et la culture des peuples autochtones sur ce territoire et sur l'ensemble des territoires que nous partageons en Ontario. Nous remercions ces communautés autochtones de leurs enseignements, de leur collaboration et de leurs contributions à la richesse de notre patrimoine.

Nous reconnaissons les territoires ancestraux sujets à des traités, des alliances ou des ententes, ainsi que les territoires ancestraux non cédés, de tous les Inuits, Métis et Premières Nations qui habitent ce pays. ***[Lire le texte ci-bas associé avec le site où vous vous trouvez.]***

Nous réaffirmons notre engagement et notre responsabilité envers l'amélioration des relations entre les nations, et notre volonté de faire avancer notre propre compréhension des peuples autochtones locaux et de leur culture. Je vous invite à vous joindre à moi pour un moment de réflexion afin de reconnaître les torts et les erreurs du passé et de réfléchir à la manière dont nous pouvons, chacun à notre manière, aller de l'avant dans un esprit de réconciliation et de collaboration.

PERSONNALISATION (selon le site) :

Barrie – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel du peuple anishinaabek qui comprend les nations odawa, ojibwée et potawatomi, collectivement appelées la Confédération des Trois Feux. Nous reconnaissons aussi la nation wendate (huronne), qui occupait ces territoires avant le milieu du 17^e siècle.

Chatham – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire de la nation anishinaabek. Cet endroit est dans le territoire traditionnel de la Confédération des trois feux : les Odawas, les Potawatomis et les Ojibwés. La nation delaware occupe présentement ce territoire, qui est assujetti au Traité McKee de 1790. Nous reconnaissons qu'en tant que bénéficiaires de ce traité, nous avons l'obligation de respecter les responsabilités qu'il nous impose, y compris nos responsabilités collectives envers la terre et l'eau.

Elliot Lake – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel des Anishinaabek et des Métis. Nous reconnaissons que ces terres sont désignées dans le Traité Robinson-Huron.

Hamilton – Nous tenons [Je tiens] à souligner que la ville de Hamilton est située sur le territoire traditionnel des Ériés, Neutres, Hurons-Wendat, Haudenosaunees et Mississaugas. Ces terres sont assujetties à l'Alliance de la ceinture de wampum du plat avec une cuillère (*Dish With One Spoon Wampum Belt Covenant*), une

entente entre les Haudenosaunees [hoodt-en-oh-SHOW-nee] et les Anishinaabek [a-nich-NA-bek] visant le partage et l'entretien des ressources dans la région des Grands Lacs. Nous reconnaissons aussi que ces terres sont couvertes par L'Achat entre les lacs (*Between the Lakes Purchase*) de 1792 entre la Couronne et les Mississaugas de la Première Nation Credit. Aujourd'hui, Hamilton accueille des peuples autochtones, incluant des Métis, de partout dans l'île de la Tortue (l'Amérique du Nord).

Hearst – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire visé par le Traité n° 9 et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel des peuples ojibwé/chippewa, oji-cri, mushkegowuk (cri) et algonquin. Les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

Kapuskasing – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire visé par le Traité n° 9 et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel des peuples ojibwé/chippewa, oji-cri, mushkegowuk [mâch-KÉ-go-wok] (cri), et algonquin. Les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

Kitchener-Waterloo – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons aujourd'hui sur le territoire traditionnel des Neutres, des Anishinaabek et des Haudenosaunee. Notre collectivité est enrichie par les savoirs et traditions des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui habitent Kitchener aujourd'hui.

London – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons aujourd'hui sur le territoire traditionnel des peuples anishinaabek, haudenosaunee, lūnaapéewak [lou-né-PI-wak] et attawanderon [adda-WAN-der-on]. Ces terres sont assujetties à plusieurs traités dont : Le Traité de la ceinture de wampum à deux rangées de la Confédération Haudenosaunee/Chaîne d'alliance argentée, le Traité des terrains de chasse au castor du peuple Haudenosaunee (Traité Nanfan) de 1701, le Traité McKee de 1790, le Traité du Canton de London de 1796, le Traité de la Parcelle Huron de 1827 avec le peuple anishinaabek et l'Alliance de la ceinture de wampum du plat avec une cuillère (*Dish With One Spoon Wampum Belt Covenant*) avec le peuple haudenosaunee.

Ces terres sont actuellement habitées par diverses personnes autochtones que nous reconnaissons comme des gardiens modernes de ces terres. Les trois nations autochtones contemporaines voisines de London sont : les Chippewa de la Première Nation de la Thames, la Nation Oneida de la Thames et la Nation Munsee-Delaware, qui continuent d'exister en tant que nations avec leurs langues, cultures et coutumes uniques. Les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

Nipissing – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire désigné dans le Traité Robinson-Huron et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple anishinaabek, en particulier de la Première Nation Nipissing et de la nation Dokis. Les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

North Bay – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire désigné dans le Traité Robinson-Huron et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple anishinaabek, en particulier de la Première Nation Nipissing et de la nation Dokis. Les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

Ottawa – Nous rendons hommage au peuple algonquin, gardien traditionnel de cette terre où nous nous trouvons aujourd'hui. Nous reconnaissons le lien sacré de longue date l'unissant à ce territoire, qui demeure non cédé. Nous rendons également hommage à toutes les personnes autochtones qui habitent Ottawa, qu'elles soient de la région où d'ailleurs au Canada. Nous soulignons en particulier la grande présence inuite, Ottawa étant l'endroit où le plus grand nombre de personnes inuites se rassemblent à l'extérieur de leurs territoires traditionnels à l'Inuit Nunangat [na-nan-gAt].

Rencontre virtuelle – Je tiens à reconnaître les peuples autochtones de tous les territoires sur lesquels nous nous trouvons aujourd’hui. Même si nous nous rencontrons sur une plateforme virtuelle, je souhaite prendre un moment pour souligner l’importance du territoire sur lequel nous nous trouvons et je vous invite à vous informer quant aux peuples autochtones qui y ont habité et qui y habitent toujours.

[Optionnel] : Comme je suis à **[LIEU]**, je me trouve sur le territoire traditionnel de [nommer les peuples et nations et faire la reconnaissance pour ce lieu, incluant les Métis].

Sarnia – Dans un esprit d’amitié, nous tenons [je tiens] à souligner que nous nous trouvons aujourd’hui sur le territoire traditionnel des Anishinaabek de la Confédération des Trois Feux et que les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

Scarborough – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, notamment les Mississaugas de la rivière Credit, les Anishinaabek, les Chippewas, les Haudenosaunee et les Wendats. Ce territoire abrite maintenant de nombreux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Je reconnais également que des parties de la région de Toronto sont couvertes par le Traité 13 signé avec les Mississaugas de la rivière Credit et par les traités Williams signés avec plusieurs groupes de Mississaugas et de Chippewas.

Sudbury, Capreol, Chelmsford, Dowling, Lively, Onaping, Val Caron – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire désigné dans le Traité Robinson-Huron et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple anishinaabe, k en particulier de la nation Atikameksheng Anishnawbek [atika-MEK-cheng ah-nich-NÂ-bek], des nations Wahnapiatae et Dokis. Les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

Témiskaming – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire désigné dans le Traité Robinson-Huron et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel des peuples cri, ojibwé et algonquin. Les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

Timmins – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire visé par le Traité n° 9 et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel des peuples ojibwé/chippewa, mushkegowuk (cri), algonquin. Les Métis sont aussi présents sur ce territoire.

Toronto – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous réunissons aujourd’hui sur les territoires traditionnels de nombreuses nations, y compris les Mississaugas de la Credit, les Anishinaabek, les Chippewas, les Haudenosaunee [hô-DI-nô-chô-ni] et les Wendats. Nous reconnaissons aussi que Toronto est assujettie au Traité n° 13 avec les Mississaugas de la Credit. Le territoire accueille actuellement de nombreux peuples autochtones, dont les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Peel – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous réunissons, et que la Région de Peel se situe, sur des terres cédées par les Mississaugas de la rivière Credit. Pendant des millénaires, des peuples autochtones ont habité ces terres et en ont pris soin, ce qu’ils font toujours. En particulier, nous reconnaissons le territoire des peuples anishinaabek, huron-wendat, haudenosaunee et ojibwé/chippewa, ainsi que des Métis. Plus récemment, ces terres sont celles de la Première Nation des Mississaugas de la Credit, les descendants directs des Mississaugas de la rivière Credit. Nous sommes reconnaissants de pouvoir travailler sur ces terres et signalons notre respect envers les premières personnes qui y ont habité.

Welland – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons aujourd’hui sur des territoires assujettis à des traités. Ces terres sont empreintes de l’histoire des Premières Nations dont les Hatiwendaronks [ha-ti-wèn-DA-ronk], les Haudenosaunees et les Anishinaabek, y compris les Premières Nations des Mississaugas de

la rivière Credit. Plusieurs Premières Nations, Métis et Inuits de partout sur l'île de la Tortue (l'Amérique du Nord) habitent et travaillent à Welland aujourd'hui.

Windsor – Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel de la Confédération des Trois Feux, qui comprend les Ojibwés, les Odawas et les Potawatomis, ainsi que les Métis.

ANNEXES – DOCUMENTATION À L'APPUI

ANNEXE 1 : UTILISATION DE LA RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Dans un esprit d'équité et d'inclusion, le Centre Louis-Riel recommande que la reconnaissance territoriale soit prononcée lors de tout événement organisé par le Collège Boréal. Chaque jour, le Collège accueille des événements dans tous ses sites, dont plusieurs sont situés sur divers territoires traditionnels des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Reconnaître les peuples qui étaient là avant nous approfondit nos liens importants avec les gardiens de ces terres traditionnelles où nous apprenons et travaillons.

La reconnaissance territoriale est une façon de souligner les inégalités engendrées par la colonisation et l'engagement du Collège à travailler à la création d'une communauté juste et dynamique pour tous ses membres, axée sur nos valeurs d'inclusion, de compassion, de respect et d'empathie. Cette reconnaissance sert à faire connaître les lieux physiques et à honorer les peuples qui habitaient sur ces territoires ancestraux avant la colonisation.

Nous vous invitons à réfléchir à la reconnaissance territoriale, à ce que cela signifie pour vous personnellement et pour les territoires que vous connaissez et fréquentez. Nous vous invitons aussi à repenser votre relation avec ces terres et à réfléchir à ce que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada signifient pour vous, et comment vous pouvez y donner suite.

Idéalement, la reconnaissance territoriale dépasse la simple déclaration de politesse faite avant de passer aux « vraies affaires »; elle doit être une composante essentielle de ces « vraies affaires » et être prononcée avec dignité, respect et empathie de façon solennelle, car elle est un hommage, un témoignage de respect envers les peuples autochtones. En guise de respect, il est important d'assurer la bonne prononciation des noms des communautés et des nations autochtones. Pour ce faire, vous pouvez suivre les indications phonétiques présentes dans cette directive. De plus, nous soulignons qu'une personnalisation délicate et sensible de la reconnaissance territoriale peut en augmenter l'authenticité.

La reconnaissance territoriale atteste de la présence des Premières Nations dans le passé et dans le présent. La reconnaissance et le respect sont indispensables à l'établissement de relations saines et réciproques et à la poursuite du processus de réconciliation dans lequel le Collège Boréal est pleinement engagé. La reconnaissance territoriale et des nations associées à ces terres s'inscrit dans le contexte global des efforts réels et continus déployés en vue de véritablement comprendre l'enjeu du colonialisme et d'en éradiquer les effets.

Le Collège Boréal encourage fortement les étudiants et étudiantes, le personnel, la haute direction, voire tous les membres de la communauté Boréal, à tendre la main aux collectivités autochtones locales pour ouvrir de nouvelles voies de dialogue.

Pour en savoir davantage, on vous encourage à communiquer par courriel avec le Centre Louis-Riel à centrelouisriel@collegeboreal.ca ou à visiter le site Web suivant : <https://native-land.ca/>.

ANNEXE 2 : RÉFÉRENCES

https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2019/06/8ee9-Francais_Translation-AODA.pdf

<https://www.caut.ca/fr/content/guide-de-reconnaissance-des-premieres-nations-et-des-territoires-traditionnels>

<https://native-land.ca/>

<https://employees.senecacollege.ca/spaces/137/senecan-connect/articles/announcements/4895/land-acknowledgement>

https://source.sheridancollege.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1007&context=cei_resources

<http://www.northern.on.ca/indigenous/wp-content/uploads/2019/07/Territory-Acknowledgement-Policy-F-3.pdf>

<https://www2.uottawa.ca/notre-universite/autochtone/affirmation-autochtone>